

# Glossaire de la sécurité de l'information

ID du document : **SEC-00**

Destinataire : Fédération de l'Alliance

Approuvé le: 2024-11-29

Approuvé par: le Conseil national de la sécurité (CNS)

En cas de divergence entre les définitions du présent glossaire et celles d'un autre document, le présent glossaire prévaut.

## **Actif:**

Appareil d'une utilisatrice ou d'un utilisateur, appareil réseau, appareil non informatisé, appareil de l'Internet des objets ou serveur virtuel, infonuagique ou physique, auquel on peut ou non se connecter à distance et qui a le potentiel de stocker, de traiter ou de transmettre des données.

## **Appareil réseau:**

Appareil informatique réel ou virtuel qui facilite, entrave, empêche, inspecte ou transforme le flux d'information dans un réseau d'appareils informatiques connectés.

## **Cadre de cybersécurité de la Fédération de l'Alliance:**

Ensemble des politiques, normes, procédures et documents connexes approuvés par le vice-président, Opérations et sécurité de l'Alliance.

## **Fédération de l'Alliance:**

Partenariat d'organisations qui reçoivent du financement de l'Alliance de recherche numérique du Canada pour fournir des systèmes et des services.

## **Gestion des risques:**

Méthode planifiée pour systématiquement détecter, évaluer, traiter et surveiller les risques pour maximiser les occasions et réduire les pertes au minimum.

**Gestionnaire d’actif:**

Personne ou équipe à qui le ou la responsable d’un actif a délégué la responsabilité de voir à la gestion et au fonctionnement de cet actif. Il s’agit habituellement d’une personne dotée des pouvoirs d’administration du système ou d’une équipe de TI.

**Gestionnaire de données:**

Personne qui gère le fonctionnement d’un ou plusieurs jeux de données sous la direction de leur propriétaire ou de leur intendante ou intendant.

**Incident de sécurité:**

Violation ou risque de violation imminente d’une politique ou procédure de sécurité ou d’une politique d’utilisation acceptable ayant des répercussions sur la confidentialité, l’intégrité ou la disponibilité d’un système informatique.

**Intendante ou intendant de données:**

Personne à qui ont été délégués le rôle et le pouvoir décisionnel de la ou du propriétaire des données en ce qui concerne la supervision du cycle de vie d’un ou plusieurs jeux de données associés à un Service national donné.

**Poste de travail:**

Appareil électronique conçu pour une interaction humaine directe et locale, notamment les ordinateurs qui incluent généralement des claviers physiques comme les ordinateurs de bureau et les portables.

**Propriétaire d’actif:**

Personne devant voir à la gestion efficace et au bon fonctionnement d’un actif. Elle occupe habituellement un poste de direction ou de gestion lui octroyant l’autorité et les responsabilités nécessaires pour assumer le risque et prendre des décisions quant à l’exploitation de l’actif.

### **Propriétaire de données:**

Personne la plus haute placée à assumer la responsabilité des données tout au long de leur cycle de vie.

### **Propriétaire de service:**

Personne devant voir à la gestion efficace (traitement, documentation et surveillance d'un risque sous la direction de sa ou son propriétaire) d'un service, d'une infrastructure ou d'un portefeuille de services.

### **Propriétaire du risque:**

Personne responsable de gérer efficacement un risque ou une catégorie de risques en particulier. Elle occupe habituellement un poste de direction ou de gestion lui octroyant l'autorité et les responsabilités nécessaires pour assumer le risque au nom de l'organisation et voir à ce qu'il soit bien géré.

### **Risque:**

Condition ou événement incertain dont l'avènement nuirait à la capacité d'une organisation de réaliser ses objectifs internes ou stratégiques.

### **Risque résiduel:**

Cote du risque après son traitement.

### **Service national:**

Calcul informatique de pointe (CIP) ou capacité connexe offerte par la Fédération de l'Alliance (voir la carte des services).

### **Spécialiste de l'infrastructure de recherche numérique de l'Alliance:**

Utilisatrice ou utilisateur responsable de la maintenance, du soutien ou du fonctionnement des systèmes et services de la Fédération de l'Alliance.

### **Systemes et services de la Fédération de l'Alliance:**

Technologies nécessaires pour mettre en place et gérer des services nationaux et pour assurer leur fonctionnement (à l'exception de tout ce qui ne dépend pas de ces services).

**Tolérance au risque:**

Degré dans lequel une organisation peut supporter le risque en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques.

**Utilisatrice ou utilisateur:**

Personne autorisée à accéder aux systèmes et services de la Fédération de l'Alliance.

**Vulnérabilité:**

Faible dans un système informatique, une procédure de sécurité système, des contrôles internes ou une implantation pouvant être exploitée ou déclenchée par une menace.

**Zone de sécurité réseau:**

Domaine unique de sécurité composé de services, d'actifs, d'applications ou de données partageant un même profil de risque ou de sécurité.

**Définitions du tableau RACI**

**Approbateur (A)**

Personne responsable d'une activité ou d'une décision à prendre.

**Responsable (R)**

Personne ou groupe qui exécute une tâche. Chaque tâche doit comporter au moins une ou un responsable.

**Consulté (C)**

Conseillère ou conseiller pour une tâche ou un projet donné. Cette personne donne normalement son opinion de spécialiste avant une décision ou une démarche.

### **Informé (I)**

Personne à informer sur l'avancement d'un processus. On l'informe par exemple de l'achèvement d'une tâche pour qu'elle en commence une autre en conséquence. Il n'y a pas de limite quant au nombre de personnes à informer.